

1- CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1.2 - Favoriser l'implication des bénévoles d'activités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet social et familles

PA 1.2.2 - ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ D'IMPLICATION DES BÉNÉVOLES DANS LA VIE DU PROJET SOCIAL ET DU PROJET FAMILLES

DIAGNOSTIC

Les bénévoles sont des acteurs incontournables dans la vie des structures d'animation de la vie sociale. Ils sont une force d'intervention qui permet aux structures de démultiplier les activités et d'augmenter les publics accueillis. À ce titre, les bénévoles font partie d'une équipe mixte bénévoles/salariés, au service des projets sociaux et familles.

Pourtant, les bénévoles sont le plus souvent uniquement considérés et accompagnés dans l'activité où ils interviennent sans qu'ils n'aient eu connaissance ni des projets, ni des valeurs de l'association.

L'accueil et l'intégration des bénévoles dans un parcours interne structuré et leur implication dans une activité de gouvernance de l'association, doivent être organisés et accompagnés par un référent interne au centre social. Il faut également veiller à une bonne articulation et un travail d'équipe entre les bénévoles et les professionnels du centre social.

Le suivi et la valorisation des bénévoles permettent une stabilité dans le temps.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'accompagnement de la montée en compétences des bénévoles doit permettre des interventions adaptées aux projets, tout en s'appuyant sur la plus-value de leurs savoir-faire personnels.

Les structures doivent mieux consolider, formaliser ce travail collaboratif ainsi qu'innover et composer avec de nouvelles formes de bénévolat. La richesse d'une collaboration salariés/bénévoles – souvent issus du territoire –, permet aux projets de rester ancrés dans la réalité de terrain.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

ACTION 1

- ➔ Favoriser la coopération professionnels/bénévoles dans les étapes d'évaluation et de renouvellement des projets sociaux et familles.

ACTION 2

- ➔ Organiser avec les bénévoles un processus d'évaluation des activités qu'ils animent.

ÉCHÉANCES

- ➔ Action 1 : 2023 à 2026
- ➔ Action 2 : 2022 à 2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Clarification de la place de chacun dans le projet social
- Pilotage de l'équipe de bénévoles au même titre que les salariés.
- Considération des bénévoles par les salariés comme des acteurs du projet.
- Evaluation régulière, avec les salariés, des activités portées par les bénévoles.
- Nombre de bénévoles d'activités présents aux rendez-vous évaluatifs des projets.
- Nombre de bénévoles d'activités impliqués dans les temps de concertation habitants et partenaires (débat d'enjeux, recueil de paroles d'habitants, démarche évaluative, etc.).